

Bienvenue



Ecole élémentaire - 2, allée des écoles - 86340 Vernon

☎ : 05 49 42 62 42

@ : ce.0860680X@ac-poitiers.fr

Sommaire :

Bienvenue à l'école de Vernon-----	p 3
1 : Présentation de l'école-----	p. 4 à 5
2 : Les services-----	p 6 à 13
* Accueil périscolaire-----	p 6 à 7
* Restauration scolaire-----	p 8 à 9
* Transport scolaire-----	p 10 à 11
* Modes de règlement des services payants -----	p 12
* Nouvelles Activités Périscolaires -----	p 13
3 : Informations diverses-----	p.14 à 15

Bienvenue à l'école de Vernon !

Faire connaissance avec les différents services et professionnels qui s'occuperont de votre enfant, découvrir avec lui l'école et son fonctionnement, prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une rentrée réussie... tels sont les objectifs de ce fascicule conçu à votre attention.

Enseignants, agents et élus travaillent ensemble afin d'offrir les meilleures conditions possibles d'accueil, d'accompagnement et d'épanouissement de vos enfants.

Nous vous souhaitons à tous une agréable année scolaire .

Laëtitia Tradet

Directrice de l'école de Vernon

Bertrand Hérault

Maire de Vernon

1 - Présentation de l'école

Les bâtiments :

3 salles de classes, 1 salle de motricité, 1 atelier, 1 dortoir

1 bibliothèque, 1 cantine, 1 espace des maîtres, 1 bureau de direction

1 grande cour de récréation



L'équipe éducative (scolaire et périscolaire) :

Maîtresse Karine Barusseau (Petite et Moyenne Section)

Maîtresse Laëtitia Fradet (Grande Section et CP)

Maîtresse Christelle Chargy (CP et CE1)

Des ATSEM : Stéphanie Desgranges et Valérie Ferron

Des agents périscolaire : Laura Callejon, Anne-Marie Noullez, Laëtitia Boucher et Fatima Roy

Les autres intervenants :

Les Assistants de Vie Scolaire s'occupent d'enfants en difficulté durant les horaires d'école.

Le Rased aide les maîtresses à prendre en charge certaines difficultés scolaires.

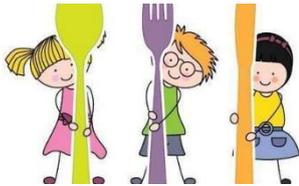
Les parents d'élèves : Élus, ils représentent les parents aux conseils d'école. Bénévoles, ils accompagnent les maîtresses lors des sorties scolaires ou aident à la réalisation de projets.

Une journée type à l'école :

-7h30 à 8h50 : Garderie



-8h50 à 9h00 : Accueil des enfants dans les classes



-12h00 : départ des enfants qui mangent à la maison

Restauration scolaire pour les autres enfants

-13h20 à 13h30 : Accueil des enfants qui ont mangé à la maison



-13h30 à 14h30 : Repos pour les Petits et les Moyens, chut !

Retour en classes pour travailler, à partir de 14h30

-16h00 : Sortie de classe par le portail de la cour de l'école

-16h00 à 18h30 : Garderie



**Il est important de respecter ces horaires.
Respecter, c'est garantir le bien-être de votre enfant à l'école
Merci de votre compréhension.**



2 - Les Services

Accueil périscolaire



Les enfants de 3 à 10 ans sont accueillis par les agents communaux, quel que soit leur lieu de résidence : Vernon ou Gizay.

Horaires :

*Le matin : de 7h30 à 8h50

*L'après-midi : de 16h30 à 18h30



Afin de ne pas perturber le calme au moment du goûter, il est préférable, dans la mesure du possible, de récupérer les enfants avant 16h30 ou après 17h.

Merci.



!!! Pas d'accueil périscolaire le mercredi midi !!!

Tarifification de la garderie : (au 01/09/2024)

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial comme suit :

Quotients familiaux	Matin	Soir
0 à 1000€	1.16€	1.97€
1001 à 1500€	1.21€	2.02€
1501€ et plus	1.28€	2.08€

Majoration de 10€, par dépassement, par enfant, facturée aux familles, pour tout dépassement horaire, ou pour les retards du mercredi midi.

Facturation de la garderie :

*Pour les familles non concernées par la navette entre Vernon et Gizay :

- Service payant de 7h30 à 8h50 - Puis de 16h30 à 18h30.

*Pour les familles concernées par la navette entre Vernon et Gizay :

- Service payant pour toute arrivée avant 8h30

- Service gratuit pour les frères et/ou soeurs déposés à partir de 8h30

La facturation s'effectue en même temps que celle de la restauration, sur état de pointage, avec les mêmes conditions de règlements.

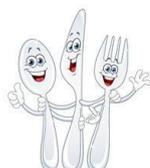
Restauration scolaire

Les menus sont élaborés par la Société Poitevine de Restauration Collective, respectant l'équilibre alimentaire des enfants, sur les conseils d'une diététicienne.



Les produits utilisés à la confection des repas sont le plus souvent possible, frais et issus de la filière courte (producteurs bio et/ou locaux).

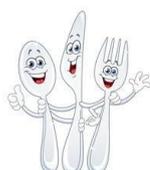
Les repas sont livrés en liaison froide et remis en température par notre cantinière, dans nos locaux.



La restauration est organisée autour de deux services :

- de 12 h à 12 h 45 restauration de la classe des PS/MS (suivi d'un temps de repos). Les GS/CP et CE1 sont alors en récréation.

- de 12 h 45 à 13 h 20, temps de restauration des plus grands, puis 10minutes de récréation sous la surveillance des enseignants.



Réservation des repas

Veillez à décommander au plus tôt en cas d'absence prévisible. Merci.

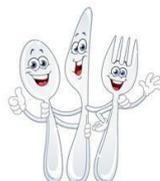
Tarifification des repas (au 01/09/2024)

Pour la collectivité, le coût du repas « maternelle » est de 3€05, et de 3€38 pour un repas « primaire ».

La commune prend en charge une partie de ce tarif, afin de permettre l'accès au service pour tous. Les tarifs sont calculés selon les quotients familiaux (CAF / MSA) :

Cantine	
Quotients familiaux	TARIFS
0 à 1000€	2.89€
1001 à 1500€	2.95€
1501€ et plus	3.00€

**Afin de facturer le service au plus juste, il est impératif de communiquer votre numéro allocataire CAF ou votre quotient familial (CAF ou MSA) en transmettant votre attestation.
A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.**



Facturation

La facturation s'effectue sur état de pointage, le plus tôt possible en début de mois. Toutefois le délai de traitement des factures est tel que vous ne les recevrez qu'à la fin du mois, suivant le service utilisé.

Ex : la facturation des services utilisés en septembre sera prise en charge par le secrétariat de mairie début octobre et vous ne recevrez la facture du trésor public que mi ou fin octobre.

Transport scolaire



Horaires

Point d'arrêt	Matin	Soir
<u>Village/Cité de Vernon (Mairie de Vernon)</u>	De 7h45 à 8h30*	De 16h30 à 17h10*
<u>Navette Vernon à Gizay (Nouvelle Aquitaine)</u>	De 8h30 à 8h40*	De 16h00 à 16h10*
<u>Navette Gizay à Vernon (Nouvelle Aquitaine)</u>	De 8h45 à 8h55*	De 16h15 à 16h25*

*Horaires prévus de ramassages

Inscriptions :

*Village/cité (uniquement pour les familles de Vernon) : à la mairie de Vernon

*Navette Gizay/Vernon : sur le site « transports-nouvelle-aquitaine.fr »

AVANT LE 24 JUILLET 2024

Tarification annuelle (année 2024/2025)

Navette Vernon/Gizay : (Transport Nouvelle Aquitaine)	
30 € par enfant *	
Ramassage villages de Vernon (Concerne uniquement les familles de Vernon) * (Commune de Vernon)	
1 ^{ère} tranche - Qf ≤ 495	30.00€
2 ^{ème} tranche - Qf entre 496 et 720	54.00€
3 ^{ème} tranche - Qf entre 721 et 960	87.00€
4 ^{ème} tranche - Qf entre 961 et 1375	123.00€
5 ^{ème} tranche - Qf ≥ 1375	162.00€

* dégressivité 30% pour le 3^{ème} enfant, 50% pour le 4^{ème} enfant
(utilisant les transports scolaires Nouvelle Aquitaine)

Facturation



*Pour le transport « villages », courant février de l'année scolaire en cours, vous recevrez un avis des sommes à payer, émis avec les mêmes conditions de règlements que pour les autres services.

*Pour la navette Gizay-Vernon, votre règlement sera à effectuer lors de votre inscription auprès des services transports-nouvelle-aquitaine, afin d'obtenir un titre de transport à présenter à la montée dans le car.

Modes de règlement des services payants

Espèce (en trésorerie de Neuville ou bureau de tabac), par chèque ou paiement PayFip*.

*Rendez-vous sur : www.payfip.gouv.fr et suivez les instructions !

1 Cliquez pour accéder au paiement

2 Saisir les renseignements demandés, puis valider

3 Saisir le montant dû, ainsi que votre adresse mail

4 Choisir le paiement par carte bancaire

5 Renseignez vos informations carte, puis validez

6 C'est réglé !

Selon votre banque, une authentification peut être demandée

Il est également possible de régler tout ou partie des frais de garderie et uniquement de garderie, avec vos tickets Cesu (à transmettre à la trésorerie de Neuville).

Les Nouvelles Activités périscolaires (NAP)



Elles débuteront le mercredi 11 septembre de 11h à 12h

En 2023-2024 : Esperanza proposait de coudre des marionnettes et créer des histoires, Julien proposait de se creuser les méninges avec des ateliers philo, Isabelle et Yoann proposaient de bouger son corps avec des ateliers sport et judo et nos 3 animatrices, Fatima, Laura et Stéphanie inventaient divers ateliers et travaux manuels.



3 - Informations diverses et importantes



...Quelques règles élémentaires...

Les agents prennent en charge les enfants, veillent à leur sécurité, gèrent et préviennent toute agitation et se font respecter des enfants tout en les respectant.

A la garderie : la famille est responsable de l'enfant jusqu'à son entrée dans la salle d'accueil.

A 8h50, l'agent veille à ce que chaque enfant rejoigne bien sa classe. Le soir, après la sortie des classes, l'animatrice prend les enfants en charge, et les remettra aux adultes identifiés au moment venu.

A la cantine : la serviette de table/bavoir est obligatoire



Les agents veillent à l'hygiène, surveillent le service, limitent le gaspillage en veillant à ce que les enfants goûtent les plats et mangent suffisamment, sans pour autant être forcés

Au bus : Les plus jeunes sont obligatoirement accompagnés d'un adulte

* **A l'arrivée du bus** : Attendre calmement, sans se précipiter.

* **A bord du bus** : Utiliser les places libres, bien attacher sa ceinture. Rester assis. Politesse et courtoisie de rigueur. Garder le bus propre, sans l'endommager.

* **A la descente du bus** : Attendre l'immobilisation complète pour quitter sa place. Les plus âgés pourront rentrer seuls après avoir rempli une autorisation.

**Si à la descente du bus aucun adulte habilité n'est présent,
l'enfant sera reconduit à l'école.**

Savoir vivre ensemble et respect mutuel

Je respecte les autres enfants et les adultes

Je respecte la vie en société

Je respecte le matériel et les locaux

J'agis avec chacun comme je souhaite qu'on le fasse avec moi.

... Infos supplémentaires...

* **La Coopérative scolaire** permet de financer des projets destinés à enrichir le quotidien de la classe (voyage, sortie...). Une cotisation volontaire de 21€ par enfant est demandée.



* **L'Assurance scolaire** : Dès la rentrée, une attestation précisant la responsabilité civile et les dommages corporels doit être fournie afin de couvrir les dommages que votre enfant pourrait causer aux biens matériels ou à autrui.



* **L'association de parents d'élèves** : Gratuite, basée sur la bonne volonté des familles à participer à la vie de leur enfant à l'école, elle permet de faciliter le financement de projets et autres organisations de manifestations diverses.

* **Centre de Loisirs de Vernon** : Le mercredi midi, vos enfants peuvent être emmenés directement au centre de loisirs de Vernon...

Plus de renseignement..., c'est par ici...
www.valleesduclain.fr/enfance-jeunesse/accueil-de-loisirs-de-vernon



ALSH DE VERNON

Allée des Ecoles
86 340 VERNON

05 49 42 07 23

alshvernon@valleesduclain.fr

Responsables : Claudine DAUGER et
Solange TEISSIER

HORAIRE DU SECRETARIAT :

Les lundis et mardis de 8h30 à
13h00 et de 14h00 à 17h30

et jusqu'à 18h30 deux semaines
avant chaque vacances



📍 : 2 rue du Château - 86340 Vernon

☎ : 05.49.42.61.53

@ : contact@vernon86.fr

www.vernon86.fr

🕒 : Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h
lundi et vendredi de 15h à 17h